



Refus de la demande auprès du syndic

Par **Vivienne**, le **30/03/2008** à **19:42**

Nous sommes allemandes et nous sommes en train d'acquérir un bien au sud de la France en cadre d'une copropriété. Le syndic a refusé notre demande pour des travaux. Le cas est que nous sommes pas encore propriétaire mais nous avons déjà souscrit le compromis de vente. Ils nous ont demandé de remettre la demande par le propriétaire actuel. Nous l'avons fait. Malgré tout ils ont refusé avec la justification qu'elle sera pas valable sans explication en détail et non plus au niveau juridique. Ils ont dit qu'il faut d'abord avoir souscrit l'acte avant ils envoient la convocation aux copropriétaires et le syndic devrait être notifié en respectant ce délai par le notaire. Est-ce que c'est correct? Merci pour votre aide.
Verena